

MAIRIE DE COBONNE
26400 COBONNE
Tél : 04.75.25.24.77

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
05.09.2022

Présents : Julien BODENNEC, Raymond FARNIER, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Franck GENCEL, Fabrice MANGAULT, Nathalie PADEE, Thierry RAILLON, Philippe RIBIERE, Thomas ROLLAND, Anni VALKONEN ;
Absents / Procurations :

Secrétaire de séance : Philippe RIBIERE

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 juillet est approuvé à l'unanimité.

1. **Délibération** portant sur l'approbation d'un avenant au marché public du chantier des Bourbous pour le Lot n°2 (équipements) d'un montant de 6461,26 € HT et de 2417,00€ HT pour la pose d'un by-pass permettant le nettoyage du réservoir sans interrompre le service ;

Ajout des travaux jugés nécessaires et non prévus initialement à savoir :

- Couverture intégrale en aluminium de l'accès à la cuve, avec pose de rambarde
- Pose d'un câble inox de manutention de la pompe immergée
- Pose d'une prise extérieure pour groupe électrogène (inverseur de source manuel)
- Pose d'une antenne GSM déportée

(Selon devis détaillés fournis par la société SAUR transmis aux membres du Conseil Municipal).

Le maire précise que le devis concernant la pose d'une tuyauterie by-pass n'est pas retenu à ce stade.

Seul le devis relatif aux travaux supplémentaires non prévus au marché est à prendre en compte selon le devis de la SAUR pour un montant global de 6421,26 € HT.

En effet après renseignement pris auprès du Maître d'œuvre et de la SAUR cette solution présente des risques pour le réseau et explique qu'elle n'a pas été retenue initialement. (Nombreuses communes procèdent à une coupure d'eau d'une demi-journée afin de procéder au nettoyage du réservoir une fois par an).

Autorisant le maire à signer tous les documents relatif à cette affaire.

Vote : 7 pour, 4 abstention, 0 contre.

2. À la suite de l'aléas durant l'inauguration, et d'une coupure de courant suite à un orage, il semble important de lancer une réflexion sur l'investissement 2023 visant à sécuriser le fonctionnement du réservoir des Bourbous en cas de panne de courant. (Dépendance à l'alimentation électrique)
 - Achat d'un groupe électrogène ?
 - Achat d'un groupe électrogène monté sur tracteur ?
 - Autres solutions ?

Le conseil est plutôt favorable à l'achat d'un groupe monté sur tracteur et stocké chez un agriculteur. Il est convenu d'explorer cette solution et de fournir des devis lors d'une prochaine séance ;

Le groupe autonome présente l'inconvénient de stocker du carburant et donc de fuite qui risquerait de polluer la ressource. Le stockage et la mise en œuvre d'un tel groupe semble moins approprié à notre besoin.

Concernant l'achat d'une pompe immergée pour l'avoir en stock et se dédouaner des délais d'approvisionnement. (Le montant est de 1322,00 € HT, et le devis a été communiqué aux membres du Conseil Municipal)

Il est précisé que la garantie de fonctionnement est de 1 an pour la partie électrique et de 5 ans pour la partie hydraulique.

Après discussion, le Conseil considère cet achat utile mais non urgent et décide de reporter cet investissement.

(D'après certains ayant des connaissances sur ce type de matériel, le type de pompe installée permet d'envisager d'en obtenir facilement une dans des délais assez court).

Avis : Report de l'achat à une date ultérieure

- 3. Information : Pose de panneaux d'interdictions de circulation** aux engins motorisés sur l'ensemble des chemins communaux non revêtus. (Arrêtés pris en Juillet, vu les risques incendie en période de sécheresse) Panneaux installés : Tramelas, crête du serre de Ferrande / Serre des Aigles, chemin de la Raye ...

Cet arrêté sera remplacé par une interdiction permanente de circulation et de stationnement aux engins motorisés sur les voies non revêtues de la commune hormis les ayants droits

(annulera et remplacera l'arrêté 2022-6)

Exception étant faite aux résidents, aux agents des services publics (SDIS, DDT, ONF), aux représentants des forces de l'ordre, aux services de gestions des réseaux, aux résidents, aux usagers dans le cadre nécessaire à leur activité agricole, à l'ACCA de Cobonne.

(Appelés ayants droits).

(4 autres panneaux seront commandés pour être installés sur la Raye et autres chemins communaux).

Certains conseillers évoquent une exception pour le chemin de Tramelas afin d'y autoriser le passage de véhicules motorisés (liaison entre Cobonne et Crest).

Le maire décide de reporter sa décision sur cet arrêté et de prendre d'autres avis notamment des riverains. Il souligne la cohérence de cette interdiction au niveau de la commune afin qu'elle soit plus facile à faire respecter. L'usage du chemin de Tramelas reste donc à clarifier avant décision finale, sachant que les communes limitrophes ont pris des arrêtés similaires chemins de liaisons entre communes compris.

- 4. Chantier Huguenin** – Travaux terminés (pose d'une nouvelle cuve d'eau potable), mise en service effectuée fin Juillet.
Eve et Pierre Huguenin remercient le conseil municipal et particulièrement Christian et Franck GENCEL qui les ont aidés dans la gestion de ce chantier.
- 5. Voirie** : Remerciements reçus de la part de la famille HEER adressés aux membres du conseil municipal pour les travaux de voirie réalisés fin Juillet (Goudronnage du chemin

Peyrinier).

6. Absence du maire du **21 Septembre au 15 Octobre** : **Anni Valkonen** première adjointe assurera l'intérim pendant cette période.

7. Questions diverses

- Une conseillère rapporte que certains habitants sont indisposés après des orages et pose la question de la qualité de l'eau. Elle mentionne que les troubles sont apparus après la mise en service du réservoir des Bourbous.

L'eau distribuée est traitée par une unité UV et la corrélation avec les orages peut avoir d'autres origines. L'eau captée aux Bourbous et la même que celle précédemment utilisée par captage.

Il est conseillé aux usagers de prendre directement contact avec le maire afin de conduire des analyses sur le secteur et sur l'antenne desservant leurs domiciles. Un défaut sur la distribution secondaire peut être aussi la cause d'une pollution engendrant ces troubles. Toute personne incommodée est engagée à se faire connaître auprès de la mairie afin de vérifier le secteur de distribution et affiner les causes possibles.

Un conseiller demande comment est remercié M Christophe Delcourt pour les tâches d'entretien qu'il réalise au village. Il est proposé que la commune offre un cadeau de fin d'année.

- Rue Grande au village : Dommage lié à l'orage violent de la nuit du 3 septembre : Un ravinement s'est produit le long du caniveau central. La commission voirie s'est réunie et une entreprise convoquée pour élaborer un devis de remise en état. Il faut voir si un fond dédié à ce type de dommage est prévu au niveau du département pour prendre en charge les coûts de rénovation. L'engorgement d'un regard est la cause probable de ces dégâts.

Une action de nettoyage est demandée au niveau de tous les regards du village et de vérifier leur état.

- Rentrée scolaire : La rentrée s'est bien passée avec le nouvel enseignant M François Fournet (assisté de Claire les lundis car M Fournet est à temps partiel). La classe compte 17 élèves. Les contrats des personnels de cantine et d'aide scolaire ont été reconduits.
- Une Sortie est organisée par CCAS le 29 septembre en Ardèche avec balade sur la Mastro (petit train) et repas – Une participation aux frais de repas est allouée par la mairie pour chaque participant. Inscription auprès de Michelle Gascoin ou Cécile Mathieu.

8. Info

- **Réunion PLUi à la CCVD le 14 Septembre de 14h00 à 18h00** pour la gestion des zones A et N : M Christian GENCEL et Thierry RAILLON y assisteront. Le maire y assistera également (désengagement de la réunion avec la présidente du SDTV).

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 21h50

Le prochain conseil municipal se tiendra en fonction de la nécessité au mois d'octobre et sera convoqué par Anni Valkonen.